DG/N°2026/100

Amilly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Objet :

Désignation des membres des conseils de quartier

Date de convocation :

16 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, par délégation,
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT

MAIRIE D'AMILLY 15 (LOIRET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
045-214500043-20260922-DEL2026100-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Deux septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX,
Adjoint (e) s au Maire,

M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX, Mme BEAUDENON, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO, M. RIZZO, Mme CARNEZAT, M. LECLOU, M. GABORET, M. BOUQUET, Mme MICHEL

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. REDEUILH	**Pouvoir à Mme BOSSU**
Mme FEVRIER	**Pouvoir à M. BOUQUET**
Mme JULIEN	**Pouvoir à M. GABORET**

Madame Sylvie BOSSU a été élue Secrétaire de Séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 septembre 2026 **DG/N°2026/100**

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal en séance du 22 juin dernier a créé quatre conseils de quartier, afin de renforcer la démocratie de proximité et favoriser la participation des habitants à la vie locale et a approuvé les termes de la Charte de quartier.

Les conseils de quartier sont répartis comme suit :
- Centre Bourg (Terres Blanches, Clos Vinot), Le Gros Moulin
- Saint Firmin, Antibes
- Viroy, La Nivelle
- Les Goths, Le Stade

Pour rappel, les conseils de quartier sont composés du Président des conseils de quartier exercé par l'élu référent ainsi que de 3 élus désignés par le Maire parmi les membres du conseil municipal et 14 conseillers de quartiers, siégeant en tant que représentants de la population, désignés par le Maire, après appel à candidature.

Le Conseil Municipal est invité à entériner les désignations des membres siégeant aux différents conseils de quartiers (élus et représentants de la population).

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2143-1
Considérant que, par délibération du 22 juin 2026, le conseil municipal a institué quatre conseils de quartier et fixé les modalités de leur composition, prévoyant notamment la désignation de conseillers municipaux ainsi que d'habitants appelés à y siéger,
Considérant que, s'agissant de trois des quatre conseils de quartier, les conditions sont réunies pour permettre, à ce stade, la désignation des conseillers municipaux et des habitants appelés à y siéger,
Considérant que, pour le conseil de quartier de Viroy, La Nivelle, le nombre important de candidatures reçues justifie, afin de permettre un examen complémentaire de celles-ci et de favoriser une composition représentative de la diversité des candidatures exprimées, la poursuite des échanges engagés avec les différents groupes représentés au sein du conseil municipal ;
Considérant qu'il y a, en conséquence, lieu de procéder, par la présente délibération, à la désignation des membres des trois conseils de quartier concernés et de différer la désignation des membres du conseil de quartier de Viroy, La Nivelle, laquelle interviendra par une délibération ultérieure ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESIGNE les conseillers municipaux appelés à siéger au sein des conseils de quartier conformément aux modalités fixées par la délibération du 22 juin 2026 comme suit :

CENTRE BOURG (TERRES BLANCHES, CLOS VINOT, GROS MOULIN)	LES GOTHS, LE STADE	SAINT FIRMIN, ANTIBES
Sylvie BOSSU	Anthony GOLLEAU	Aurélie MONNEROT
Mickaël MARKO	Fabrice GIRAUDON	Sabine DELMETZ
Catherine FEVRIER	Nelly JULIEN	Catherine MICHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 septembre 2026 **DG/N°2026/100 (suite n°1)**

DESIGNE les administrés appelés à siéger au sein des différents conseils de quartier comme suit :

CENTRE BOURG (TERRES BLANCHES, CLOS VINOT, GROS MOULIN)	LES GOTHS, LE STADE	SAINT FIRMIN, ANTIBES
Thomas REMENANT	Mathieu PETIT	Joel PERDEREAU
Julie GIRAUD	Jean Michel PHILIPPE	Stéphane ANCEAU
Isabelle PICARD	Marc CORMERY	Annick LAROUERE
Olivier HIRAULT	Valérie VANDENBROUCKE	Nicolas GERARDIN
Julie FALITO	David BOULEAU	Maelle GALUTTI
Marie Hélène DESJARDIN	Béatrice THUILAND	Jean Paul BLANC
Elisabeth AUBERT	Françoise AGOGUE DELMOTTE	Gisèle HOUNGA
Vanessa ANDRIEU	Sandra LHOMME	Richard OURABAH
Elisabeth BELLOT	Jean Louis BASTIEN	Brigitte BELKACEMI
Jennifer CANUEL	Claire Sophie DECAP	Bertrand HULO
Dalila HELLOU	Gwenaelle GIGOUT	Marine SLOBADZIAN
Marjolaine GRAEFF	Jean François DELMOTTE	Christele MARESCAUX
Frédéric BARDANT	Lydie CACHON	
Sylviane BLERIOT	Virginie BLANDIN	

DECIDE de différer la désignation des conseillers municipaux et des administrés appelés à siéger au sein du conseil de quartier de Viroy, La Nivelle afin de permettre la poursuite de l'examen des candidatures et des échanges engagés en vue de déterminer sa composition.

PRECISE que la désignation des membres du conseil de quartier de Viroy, La Nivelle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Tom COLLEN-RENAUX Sylvie BOSSU